

## SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Dispensé de timbrage

Le Mans CTC

**P**

Dispensé de  
timbrage

Le Mans CTC

Déposé le

25/11/2014

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

### Sommaire

Edito	p. 1	Déclaration FSU au CTSD du 13 novembre	p. 3
Collège «nouvelle chance» Les fonctionnaires... encore eux !	p. 2	CTSD du 13 novembre : l'essentiel de la réunion	p. 4

**Pour l'emploi, les salaires, les pensions, la protection sociale, les services publics**

**29 novembre 2014**

Des alternatives existent : ensemble, imposons-les !

**MANIFESTATION**

**RDV AU MANS Place de la République à 14 h 30**

**L'ÉDITO** : Avec le SNES, et tous ensemble, pour une revalorisation du second degré !

par Lionel Quesne

Le champ de syndicalisation du SNES est vaste : enseignants titulaires et contractuels, CPE, AED, COPsy et DCIO. Dans le cadre de la campagne pour les élections professionnelles, ce bulletin s'adresse à tous ces personnels pour rappeler un engagement fondé sur une ambition éducative et une conception du syndicalisme.

Notre ambition éducative, partagée par la grande majorité de nos collègues, repose sur notre volonté de promouvoir la démocratisation du système éducatif au service de l'élévation du niveau de formation de tous les jeunes et de leur émancipation.

La conception du syndicalisme qui sous-tend l'action et le fonctionnement du SNES est fondée sur l'élaboration collective des mandats au sein d'une organisation qui ne compte pas de permanents car tous ses militants doivent rester en prise directe avec la réalité de leur profession. De ce fait le SNES pratique un syndicalisme de métier où sont indissociables défense et amélioration de nos métiers, de nos conditions de travail et d'emploi et promotion du service

public d'éducation.

Cette tâche passionnante n'est pas aisée tant les gouvernements successifs mettent du cœur, depuis de trop nombreuses années, à imposer un modèle libéral qui promeut la mises en concurrence, le tri social et l'autoritarisme. Une baisse de participation aux votes qui nous attendent faciliterait la poursuite de ce processus néfaste.

Du 27 novembre au 4 décembre, voter pour le SNES et les syndicats de la FSU, c'est faire entendre les exigences communes à l'ensemble des personnels de l'Éducation. C'est construire dans les urnes un rapport de force capable de faire avancer nos revendications. C'est redonner à notre organisation toute sa représentativité. Car c'est là qu'elle se mesure et c'est elle qui détermine nos moyens institutionnels d'action. En vous donnant de nombreux représentants, vous pèserez davantage pour voir s'imposer le système éducatif et social que vous appelez de vos vœux.

## Collège nouvelle chance

Réaction du Snés 72 parue dans le Maine libre  
du 18 octobre 2014

Dans votre édition du jeudi 16 octobre 2014 vous faites état de l'ouverture au Mans d'un collège « Nouvelle chance ».

Nous tenons à vous faire part d'au moins trois motifs d'étonnement.

En effet pourquoi les élèves inscrits dans cet établissement ne le sont-ils pas au collège public Anne Franck qui s'est déjà spécialisé dans l'accueil des adolescents en rupture avec le système éducatif ?

Pourquoi confier au secteur privé cette mission après avoir supprimé il y a moins de trois ans la « classe relais » qui permettait aussi de prendre en charge des élèves en situation de décrochage ?

Et pourquoi cette initiative privée est-elle abondée par des moyens pris à l'éducation nationale ? Est-ce ainsi que fonctionne désormais le service public ? En déléguant et en sous-traitant ses missions au privé confessionnel ?

Nous ajoutons qu'il est faux de dire, comme cela figure en première ligne de l'article, « qu'il y a des élèves dont aucun établissement ne veut. » La scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans, tout élève a totalement le droit d'être inscrit dans le collège de son secteur. Seulement en cas de décrochage, il faut bien évidemment que l'Education nationale assume jusqu'au bout ses obligations en ayant confiance en ses capacités de le faire.

Ivan Gâche et Lionel Quesne

Co-secrétaires départementaux du SNES-FSU

**Élections  
professionnelles  
du 27/11 au 4/12/2014**

**JE VOTE SNES  
JE VOTE FSU**



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**

## Les fonctionnaires... encore eux !

La FSU de la Sarthe tient à réagir à l'article publié dans l'édition du 12 novembre dernier du Maine Libre.

Le Président de la CGPME y affirmait que, dans le contexte actuel de crise, chacun devait faire des efforts mais que les fonctionnaires en étaient exemptés. Ces propos auront choqué bon nombre d'agents de la fonction publique en raison d'abord de leur caractère mensonger Ensuite par leur impudence. Car, lorsque les représentant-es du patronat ne se contentent pas de réclamer de nouveaux avantages, ils ont l'outrecuidance de proposer des régressions pour les autres...

Aucun effort ne serait demandé aux fonctionnaires ? Ne subissent-ils pas déjà l'augmentation des cotisations retraites, et depuis 5 ans déjà, le gel du point d'indice qui sert au calcul de leur rémunérations. Ce qui entraîne des pertes considérables de pouvoir d'achat. Ainsi, en 2014, un agent de la fonction publique d'État aura perdu deux mois de salaire, en ne percevant que dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2000.

Aligner le régime des retraites des fonctionnaires sur celui du privé ? Le Président sarthois de la CGPME oublie de signaler au passage que sur des bases de calculs différents liés aux déroulés des carrières, le taux de remplacement est sensiblement équivalent au final au moment du départ à la retraite, pour un-e salarié-e qu'il ou elle soit issu du privé ou du public. Le niveau moyen des pensions est de 1200 euros par mois. Est-ce trop ? Ajoutons au passage qu'à la différence de certain-es représentant-es du patronat, ces salariées ne disposent ni de retraites-chapeaux ni de parachutes dorés pour arrondir les fins de mois.

Ce Monsieur précise également qu'il ne voit rien venir en terme d'appui aux PME mis à part le CICE... Mais rappelons quand même que ce CICE n'est pas une mince affaire puisqu'il correspond globalement à 20 milliards d'exonérations de cotisations sociales. Et celles-ci sont empochées par les entreprises sans aucune contrepartie et sans atteindre l'effet escompté en matière de créations d'emplois. Rappelons enfin que dans le même temps, et pour financer ce même CICE, il est demandé 50 milliards d'économie aux trois fonctions publiques (d'Etat, hospitalière et territoriale). Alors, à défaut de reconnaissance, au moins un peu de pudeur M. Yvon !

La FSU est convaincue qu'une autre politique sociale et économique est possible. Elle continue d'exiger une autre répartition des richesses produites qui nécessite notamment une véritable réforme fiscale, une relance économique par l'augmentation des salaires, un investissement réel dans tous les services publics et la fonction publique avec des créations d'emplois à hauteur des besoins.

La FSU tient à rappeler que la fonction publique n'est pas une charge mais un investissement.

A l'éducation, la santé, la justice, la culture, l'agriculture et l'écologie, dans les collectivités territoriales, ce sont les agents qui font vivre les services publics au quotidien et ce dans des conditions de plus en plus difficiles. Leur engagement est loin d'être reconnu à sa juste valeur et pour la FSU, il faut que cela change !

## Déclaration FSU - CTSD 13 novembre 2014

A plusieurs reprises nous avons attiré votre attention, Monsieur le Directeur académique, sur les risques éthiques et pédagogiques que l'Éducation nationale en général et l'Inspection académique en particulier prenaient en se liant au travers d'une multitude de partenariats et de façon quasi exclusive avec une seule organisation syndicale. Une organisation patronale, le MEDEF, pour ne pas le citer.

Nous avons souligné à maintes reprises que le respect du pluralisme et de la neutralité qui doit caractériser l'école laïque avait tout à y perdre.

D'autant qu'on ne puisse pas dire que, par les temps qui courent, le MEDEF se distingue par sa discrétion et la nuance de ces positions. Positions à forte connotation idéologique pour ne pas dire politique.

Dernière offensive en date : celle sur la suppression des seuils sociaux qui si elle était couronnée de succès, aboutirait à la suppression des délégués du personnel pour le moment présent dans entreprise de plus de 10 salariés et à la création d'une instance unique dans celles de plus de 50 qui remplacerait les élus DP, CE et CHSCT. Et encore cette instance unique ne serait pas obligatoire.

Ne trouvez-vous pas Monsieur le Directeur académique qu'il s'agit là d'un partenaire dangereux ou pour le moins gênant ? Car il risque sérieusement de nous mettre en porte à faux par rapport à un des principaux objectifs de l'École, récemment réaffirmé par le Conseil Supérieur des programmes, celui de

former de futurs citoyens ? Comment assurer, sans tartufferie, la promotion de la démocratie, de la citoyenneté et de l'engagement avec un partenaire qui ne rêve que d'une chose : les faire disparaître purement et simplement au sein des entreprises qui constituent quand même le lieu de vie quotidien et ordinaire de tout un chacun ?

Au chapitre des liaisons dangereuses nous voudrions également évoquer celle concernant le nouveau collège dit «

Nouvelle Chance ». Ici l'Éducation nationale a carrément préféré sous-traiter la difficulté scolaire en s'adressant à la fondation des Apprentis d'Auteuil. Cette création suscite au moins deux séries de questions :

— Pourquoi les élèves inscrits dans cet établissement ne le

sont pas au collège public Anne-Frank qui s'est déjà spécialisé dans l'accueil des adolescents en rupture avec le système éducatif ?

— Pourquoi confier au secteur privé cette mission surtout après avoir supprimé la « classe relais » qui permettait aussi de prendre en charge des élèves en situation de décrochage ?

Au bas mot, cela traduit une inquiétante perte de confiance de l'Éducation nationale en ses propres capacités. Au pire cela s'inscrit dans une démarche idéologique de privatisation de l'Éducation, démarche que ne renierait pas le MEDEF.



ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ

# CTSD du 13 novembre 2014 : l'essentiel de la réunion

## Le fait du jour : ouverture du collège dit « nouvelle chance » au Mans.

Rappelons qu'il s'agit d'une initiative d'une fondation privée catholique, la Fondation des Apprentis d'Auteuil, appuyée par le diocèse qui fournit les locaux (ceux de l'ancienne école Sainte Anne, avenue Bollée), soutenue et relayée par le Rectorat et l'Inspection académique qui fournissent les moyens humains d'enseignement. Ce nouvel établissement privé mais financé par des moyens publics vise les élèves décrocheurs.

Rappelons aussi qu'il existe déjà au Mans un collège public spécialisé dans ce domaine, le collège Anne Frank. Or cet établissement n'accueille pour l'instant qu'une cinquantaine d'élèves, dont seulement 6 ou 8 en 6ème, pour une capacité totale de 84 élèves. Quelle nécessité et quelle urgence y avait-il donc à ouvrir un nouvel établissement positionné sur le même secteur ? Quand on pose la question au Directeur académique, il répond dans un premier temps que la démarche n'est pas la même entre les deux établissements, qu'« Anne Frank » repose sur une adhésion des parents au projet pédagogique, ce qui lui est spécifique, et que donc les deux collèges sont complémentaires.

Cette réponse ne convainc qu'à moitié dans la mesure où, suivant les vœux mêmes de l'IA, le projet et le fonctionnement du collège A. Frank ont été revus de fond en comble au cours des deux dernières années, ce qui a conduit à le « normaliser » et à provoquer un très fort mécontentement d'une grande partie des parents qui, précisément, ne se retrouvaient plus dans ce nouveau projet.

La vraie bonne réponse est plutôt à trouver dans la suite des propos du Directeur académique, lorsque, dressant la genèse de ce nouvel établissement, il « confesse » au détour d'une phrase que la Fondation des Apprentis d'Auteuil a dû fermer l'an passé un établissement à la Bruère dans le Maine-et-Loire. Si l'on comprend bien, dans cette affaire, avant les élèves, c'est tout simplement la Fondation des Apprentis d'Auteuil qui est en difficulté. Et l'Éducation nationale, bonne fille, est venue à son secours en lui trouvant une solution de remplacement.

Quitte à gaspiller des moyens dont nous subissons par ailleurs la pénurie. Signalons tout de même que ce collège emploie cinq enseignants et deux éducateurs pour... cinq élèves recensés en tout et pour tout au moment des vacances de la Toussaint ! Voilà un H/E imbattable, loin de ceux que nous connaissons dans nos établissements publics standards. Nous n'aurions pas été chagrinés que ces moyens soient réattribués aux collèges du département qui fonctionnent trop souvent avec des classes frôlant les 30 élèves.

Quitte aussi à mettre, non pas en complémentarité mais en concurrence ces deux établissements, l'un public et l'autre

privé. Et si l'Éducation nationale est bonne fille avec le privé, il paraît tout de même douteux que les largesses continuent indéfiniment et que soit longtemps toléré que d'un côté un collège fonctionne à seulement 60 % de sa capacité et que de l'autre tant d'enseignant-es soient mobilisé-es pour si peu d'élèves. En tout état de cause, l'ouverture de ce collège « nouvelle chance » n'est pas un cadeau pour Anne Frank qui peine à se remettre des virements de bords enregistrés ces dernières années. Il n'est pas dit que pour lui ce soit une « nouvelle chance ».

## Le chiffre du jour : 1,235

C'est le H/E (Nombre d'heure de cours par semaine sur nombre d'élèves du département) constaté en octobre dans les collèges « standards » compte tenu des ajustements de dotation et des derniers effectifs connus. Il est ... moins bon que celui de l'an passé à la même époque ! Ce qui signifie que les effets des soient disant 60 000 postes réinjectés dans l'E.N ont du mal à se faire sentir ! Parce qu'ils ont du mal à compenser la hausse démographique mais aussi, tout simplement, parce qu'ils sont loin de tous être au rendez-vous. Et encore ce H/E est-il calculé en intégrant les HSA qui représentent plus de 5 % de la dotation totale. Autrement dit, il n'y a pas plus de collègues dans les établissements, le taux d'encadrement n'est pas amélioré, les effectifs par classe augmentent donc mais nous devons travailler plus. Ça, c'est ce qui s'appelle revaloriser la profession et améliorer les conditions de travail et d'enseignement !

Mais rassurons-nous : si celles-ci sont trop dégradées au point que nous ayons du mal à aider les élèves les plus en difficultés, nous savons maintenant que la fondation des apprentis d'Auteuil s'occupe d'eux !

## Scolarisation des élèves en situation de handicap

De nombreux élèves en situation de handicap ont commencé l'année sans AVS bien que la MDPH ait notifié la nécessité d'une prise en charge. Certes il y a une augmentation des demandes de l'ordre de 57% mais celle-ci était connue dès la fin juin. Devant notre insistance, le DASEN a finalement reconnu que cela était dû à l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire. Celle-ci vient d'être abondée par le ministère seulement début novembre, ce qui permet une nouvelle campagne de recrutements bien tardive.

Nous avons suggéré au DASEN que l'institution s'interroge sur cette hausse de 57% qui pour la FSU correspond peut-être en partie à l'évolution des conditions d'enseignement et du traitement de la difficulté scolaire. En effet, les taux d'encadrement qui se détériorent et l'appauvrissement des dispositifs de prévention, génèrent de la difficulté scolaire, difficulté dont le traitement est désormais de plus en plus individualisé et médicalisé (développement de diagnostics type dys...).